

iXam France

SA au capital de 220.500 Euros. RCS Pontoise B 390 892 065
Rue du Gros Murger • BP 90058 HERBLAY • 95612 Cergy Pontoise Cedex
Tél : 01.3430.2666 Fax : 01.3430.2660

OUVERTURE DE COMPTE

Nous vous remercions de compléter cette demande d'ouverture de compte et de nous la retourner par Fax.

Ne pas oublier de joindre un RIB et un extrait K-Bis de moins de 3 mois.

RAISON SOCIALE

Adresse :

N° Téléphone :

N° Télécopie :

E-mail :

Forme de la Société :

Capital :

N° de SIRET :

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

LIEU de LIVRAISON

Adresse :

N° Téléphone :

N° Télécopie :

E-mail :

Dir. Général ou Gérant :

C.A. du dernier exercice :

Code APE :

Mode de Règlement

Cocher la case correspondant à votre choix.

par virement bancaire à la commande

par LCR à 30 jours de date de facture

La première commande sera réglée par virement bancaire.(1) Votre demande sera étudié par nos services financiers.

Cachet et signature précédée de la mention manuscrite :

En toute connaissance des conditions de vente et des clauses de réserve de propriété.

Nom du signataire habilité
à engager la Société :

le

Cadre réservé à
iXam FRANCE

Date création : _____

Dernier bilan : _____

CA KF : _____

Encours KF : _____

date : _____

Doc 2002-02

ixam France

CONDITIONS DE VENTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce, les présentes conditions générales de vente sont constituées du présent document, du tarif et de la charte tarifaire de la société IXAM France, SAS au capital de 220.500 Euros. RCS Pontoise B 390 892 065 (ci-après dénommée « la **Société** »), qui en font partie intégrante.

COMMANDES

Généralités :

Les conditions susvisées s'appliquent à toute commande passée à la Société pour l'achat ou le prêt (gratuit) de produits (ci-après dénommés « **Matériel(s)** »). Toute commande adressée à la Société implique l'acceptation des présentes conditions qui prévalent sur des conditions antérieures et sur des conditions d'achat ou autre document du client (ci-après dénommé « **Client** ») non expressément accepté préalablement par la Société.

Tout nouveau Client ou Client n'ayant pas mouvementé son compte depuis plus de 12 mois, doit préalablement au traitement de sa commande par la Société, remplir une ouverture de compte, fournir les pièces justificatives et parapher, dater et signer les présentes conditions générales.

Première commande :

La première commande devra porter sur un ensemble de Matériels propre à justifier de la capacité du Client, revendeur professionnel, à distribuer et présenter le Matériel de la Société. Pour cette première commande, il sera requis un règlement à la commande, par virement bancaire, assorti d'un escompte à déduire figurant sur la pro forma de confirmation.

Petites factures :

Notre société, en qualité de distributeur grossiste, se réserve le droit de refuser les commandes dont le montant total hors TVA n'atteindrait pas le plafond fixé sur le tarif applicable, ou bien, d'appliquer une majoration forfaitaire pour les factures dont le montant serait inférieur au minimum indiqué sur ledit tarif.

PRIX

Le Matériel livré par notre Société est toujours facturé au prix en vigueur au jour de la livraison, tel qu'elle est définie au paragraphe « Livraisons ». Une participation forfaitaire aux frais de traitement de commande, de port et d'emballage, dont le montant et les conditions d'application figurent dans le tarif en vigueur, pourra être applicable.

Les prix et informations portés sur des catalogues, sur notre site web, dans les emailings, nos promotions et tout autre document commercial n'engagent pas notre Société qui se réserve le droit de les modifier à tout moment.

Le tarif peut évoluer en fonction des variations de toute nature, et sans que cette liste soit limitative, changements des droits de douane, du cours des devises, des prix et conditions de vente des fournisseurs et de la législation en matière de prix. La Société avertira ses Clients de la modification de son tarif au moins 1 mois avant la prise d'effet de cette modification.

PAIEMENT

Les paiements sont exigibles, soit avant la livraison avec un escompte à déduire dont le taux est défini dans nos tarifs, soit sous réserve de références favorables à 30 jours date de facture par LCR sans acceptation. Le paiement est réalisé à la date d'encaissement effectif du prix. En cas d'irrespect de ces conditions de paiement, notre Société débitera des intérêts de retard, au cours en vigueur à la contestation de celui-ci, majorés en cas d'irrecouvrabilité, d'une indemnité pour frais de dossier ainsi qu'une clause pénale irréductible d'un montant égal à 15% des sommes considérées, le montant total des intérêts de retard ne pouvant être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. Les dispositions du

présent paragraphe ne font pas échec à celles du paragraphe "Réserve de propriété". Par ailleurs, si le Client ne respecte pas les présentes conditions de paiement, le niveau de son encours financier pourra être revu, les commandes et livraisons suspendues ou annulées.

LIVRAISONS et RESERVES

La livraison est réputée effectuée depuis les magasins de notre Société. Elle est effectuée, soit par la remise directe au Client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des Matériels à un transporteur choisi par notre Société. Même expédiés franco, les Matériels voyagent aux risques et périls du Client. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et, de ce fait, leur modification ne saurait autoriser le Client à refuser tout ou partie du Matériel commandé.

Le Client doit examiner le Matériel enlevé à l'entrepôt ou dès sa réception, après déchargement, et consigner toute perte, avarie ou défauts apparents, ou non-conformité des Matériels par rapport à la commande, sur le bon de livraison ou de décharge du transporteur. Le client doit adresser sous 24 heures par fax le bon de livraison et la décharge acceptée par le transporteur sur lesquels il aura consigné toutes les anomalies énumérées ci-dessus. En cas de non respect des présentes stipulations, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée. Par ailleurs, conformément à l'article L 133-3 du Code de commerce, le Client doit aussi adresser au transporteur dans les 72 heures, par lettre recommandée avec AR, la notification des réclamations constatées, sous peine de perdre tout recours, et de supporter toutes conséquences d'une avarie, d'une détérioration ou d'une perte. Toute action du client contre le transporteur est réalisée à ses frais et à sa charge.

Les dispositions du présent paragraphe ne font pas échec à celles du paragraphe "Réserve de propriété".

RESPONSABILITE ET GARANTIE

La responsabilité de la Société ne peut être engagée en cas d'indisponibilité de Matériel ou de pièces détachées. Les conseils donnés sur l'utilisation et les performances du Matériel le sont à titre indicatif et ils ne sauraient engager la responsabilité de la Société.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant la Société de ses obligations, notamment : la guerre, l'émeute, l'incendie, l'inondation, les grèves, l'impossibilité d'être approvisionnée, le blocage des routes ainsi que tous les cas où un événement postérieur à la conclusion du contrat, indépendant de la volonté des parties et imprévisible, serait susceptible d'arrêter ou de réduire la livraison du Matériel par la Société, ou d'empêcher l'exécution normale de la commande.

Le Matériel n'est pas garanti par la Société. Le Client bénéficie néanmoins de toutes les garanties offertes par les constructeurs.

RETOUR

Conformément à l'article L. 442-6-I-8° du Code de commerce, le Client ne peut procéder d'office au refus ou au retour du Matériel, ou déduire d'office du montant de la facture établie par la Société des pénalités correspondant au non respect d'une date de livraison ou à la prétendue non-conformité du Matériel.

Tout retour de Matériel, quelle qu'en soit la raison, doit avoir été préalablement accepté par notre Société. Le Matériel, dont le retour aura été accepté, devra être réexpédié dans les 72 heures de l'acceptation du retour, en parfait état dans son emballage d'origine, en franco de port à l'adresse indiquée par la Société.

RESERVE DE PROPRIETE

NOTRE SOCIETE SE RESERVE LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU PAIEMENT COMPLET ET EFFECTIF DE LEUR PRIX EN PRINCIPAL, INTERETS ET ACCESSOIRES. EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT D'UNE ECHEANCE, LA VENTE SERA RESOLUE SI BON SEMBLE A NOTRE SOCIETE, 8 JOURS APRES MISE EN DEMEURE RESTEE INFRUCTUEUSE. LES MATERIELS DEVRONT ALORS ETRE IMMEDIATEMENT RESTITUES AUX FRAIS ET RISQUES DU CLIENT. EN L'ABSENCE DE RESTITUTION, LA SOCIETE POURRA RECUPERER LE

MATERIEL CHEZ LE CLIENT, AUX FRAIS ET RISQUES DU CLIENT QUI NE POURRA S'Y OPPOSER. SI LES MATERIELS CONCERNES ONT ETE REVENDUS PAR LE CLIENT, LA CREANCE DE NOTRE SOCIETE SERA REPORTEE AUTOMATIQUEMENT SUR CELLE DU PRIX DE VENTE QUE LE CLIENT DECLARE CEDER SANS RESERVE A LA SOCIETE. EN CAS DE REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE DU CLIENT, LES MATERIELS VENDUS OU LEUR PRIX (EN CAS DE REVENTE) POURRONT ETRE REVENDIQUES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR. EN CAS DE REVENDICATION, LES PRODUITS EN STOCK SERONT PRESUMES ETRE CEUX ENCORE IMPAYES. LE CLIENT AUTORISE LA SOCIETE A DRESSER UN INVENTAIRE DE SES PRODUITS ET A METTRE SOUS SEQUESTRE LES MATERIELS IMPAYES.

CONTESTATIONS

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Toute réclamation, à peine de nullité, doit être formulée dans les huit jours de réception de l'envoi, les formalités de réserves prévues par les règlements ayant été faites auprès du transporteur. Les tribunaux du siège social de la Société sont seuls compétents en cas de litige concernant la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution des présentes CGV.

AVRIL 2011